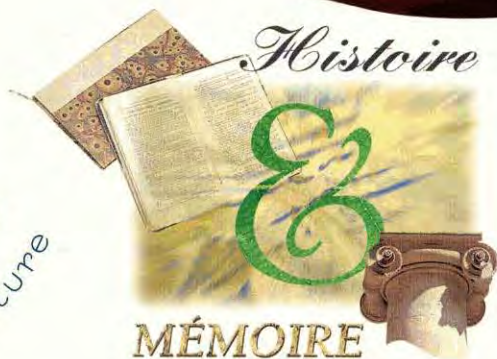




Les archives...

...le droit à la culture



André Malraux appartient désormais au Panthéon de la République. De l'ensemble de principes généraux et de mérites personnels, de l'alliance de grandeur et d'ordinaire, du mélange de gloire individuelle et de luttes anonymes transfigurées, de la rencontre de la vertu et de l'action politique qui ont aujourd'hui place officielle dans notre imaginaire collectif, je voudrais retenir au seuil de cette livraison d'*Histoire et mémoire*, l'affirmation définitive et irréversible du droit de tous à la culture. Certes, comme il est normal en matière juridique et institutionnelle, l'élaboration de ce droit, puis le passage du droit à la culture à un droit de la culture furent le résultat d'un lent processus dans lequel il nous plaît de rappeler, entre autres jalons, l'existence du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs de Léo Lagrange en 1937 ou celle d'un secrétariat d'Etat aux arts et aux lettres dans le gouvernement Guy Mollet de 1956. Mais l'essentiel est là : la République a accordé ce qu'elle s'autorise de sacré à l'exigence culturelle du citoyen et à l'obligation de service consécutive des dirigeants.

Les collectivités locales qui représentent plus de la moitié des dépenses culturelles publiques ont une part importante à prendre dans cette politique. Les Archives départementales, héritées de la Révolution, depuis l'origine ouvertes à tous, entretenant depuis toujours un lien particulier avec leur environnement, vecteur naturel de la connaissance de l'histoire et du patrimoine départementaux sont dans notre esprit un instrument privilégié d'une politique de démocratisation culturelle. C'est là une mission exaltante dont elles doivent s'acquitter avec détermination et ce qu'il faut d'enthousiasme : « J'en appelle à votre imagination. Vous devez inventer les actions appropriées, inventer les media nécessaires. Il vous faut toucher les jeunes et les vieux. Il vous faut atteindre le public traditionnel qui vous connaît déjà et le public marginal qui souffre de ses isolements sans imaginer même ce que vous pouvez lui apporter. Vous devez pénétrer le cœur des villes et pénétrer le pays jusqu'au plus isolé de ses villages » (Jack Lang, discours devant le congrès national des archivistes, 1982).

Roland HUGUET
Président du Conseil général du Pas-de-Calais



Conseil Général
PAS-DE-CALAIS

la préservation des documents d'archives publiques contre les phénomènes climatiques (inondations, gel, chaleur excessive, rayons du soleil) et contre les rongeurs, les champignons et autres mousses blanches, bleu ou rose pastel, constitue un souci majeur du conservateur, la protection contre l'*humidité* est hélas une préoccupation supplémentaire. Et ce depuis longtemps comme en témoignent ce dossier d'enquête du XVIII^e siècle, tiré des archives communales d'Hesdin déposées aux Archives départementales du Pas-de-Calais (cote EDEP 47 FF 216-dossier n°4). La disparition d'une carte figurative de la banlieue d'Hesdin des archives de la ville avait alerté les autorités locales qui se mirent aussitôt en quête du précieux document, utile à la définition des droits municipaux. Le 25 mai 1728, l'évêque de Saint-Omer, sollicité, enjoignait par un monitoire aux curés du lieu de recueillir tous renseignements susceptibles de mener au détenteur de la fameuse carte :

« Depuis un temps immémorial, ils' ont toujours eu en leur possession parmi les papiers qu'y reposent dans leurs archives une carte figurative de la banlieue de ladite ville, comme aussi plusieurs titres et papiers concernant la ville, l'administration de l'église paroissiale, de la bourse des pauvres et de l'école paroissiale et quelques registres, ce qu'y leur était d'une très grande conséquence et utilité pour la conservation des droits de la ville sur ladite banlieue et comme depuis quelques années ils se sont aperçus que cela leur avait esté enlevé et n'ayant plus les retrouver, quelque perquisition qu'ils en aient fait ils nous ont très humblement supplié de leur accorder des lettres monitoires à effect de révélation. »

« Depuis un temps immémorial, ils' ont toujours eu en leur possession parmi les papiers qui reposent dans leurs archives une carte figurative de la banlieue de ladite ville, comme aussi plusieurs titres et papiers concernant la ville, l'administration de l'église paroissiale, de la bourse des pauvres et de l'école paroissiale et quelques registres, ce qui leur était d'une très grande conséquence et utilité pour la conservation des droits de la ville sur ladite banlieue et comme depuis quelques années ils se sont aperçus que cela leur avait été enlevé et n'ayant plus les retrouver, quelque perquisition qu'ils en aient fait ils nous ont très humblement supplié de leur accorder des lettres monitoires à effect de révélation. »

La destruction, la dégradation, la détérioration ou la

¹ Les mayeur et échevins d'Hesdin.

Nombreux sont les lecteurs désireux de connaître les méthodes de conservation et de restauration utilisées par les Archives départementales du Pas-de-Calais, en ce qui concerne les documents anciens en leur possession.

Parmi eux, les plans présentent par leurs dimensions, la nature de leur support et leur état souvent déplorable de conservation, comme par leur intérêt documentaire esthétique et historique un caractère d'urgence et de priorité.

Nous traiterons donc aujourd'hui la restauration d'un plan sur parchemin, « Plan figuratif

A la sortie de la chambre, le redressement a

Certains joints défectueux ont été consolidés.
Coût de cette restauration : 28 000 F.

Texte ne présentant aucune difficulté de lecture. On notera simplement, comme il est normal, la forme nettement plongeante du n en position finale.

XVIII derniers pour supporter les mises d'yeux devoirs.

Le texte, daté de juin 1297, est rédigé en français comme le sont en général les actes de cette époque : c'est précisément au XIII^e siècle que le français supplante le latin comme langue administrative dans notre région.

Mais il s'agit d'un français fortement influencé par le picard :

on y trouve des termes comme « champ » (champ) ou « chapel » (chapelle), qui ont heureusement survécu jusqu'à aujourd'hui dans notre patois.

J.-M. Dissaux

Difficulté :

Tempos :

1600 M^{rs} J^{ean} prénost c^{on}vint de son d^{eu}x^{ies}me son
reg^t precedent^{er} octroy p^{er}missioy & l^{es}ent le corp^s
d^uantoin le ch^{ev}alier & Challon & Campaigne
nagueres deced^u par la cour par le prénost d^u
mar^{ch}ant d^uantoin par & par anatoin amon
sur son reg^t & l^{es}ent par & c^{on}sist^{er} en son
c^{on}seil off^{ic}ier & c^{on}sist^{er} en son c^{on}sist^{er} & c^{on}sist^{er}
d^uantoin p^{er}missioy all^{er} d^uantoin d^uantoin d^uantoin
d^uantoin d^uantoin p^{er}missioy d^uantoin d^uantoin d^uantoin //

M^r Isaac Prevost, chirurgien, demeurant Arras, aiant sur
préfecture précédente obtenu permission de lever le corps
d'Antoine le Clercq, natif de Châlons en Champagne,
magnères exécuté par la corde par le prevost des

Les Archives départementales du Pas-de-Calais viennent de publier le tome 2 de l'Armorial du Pas-de-Calais, traitant cette fois les communes des arrondissements de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil et Saint-Omer.

Le tome 1 paru en 1994 était consacré aux 396 communes de l'arrondissement d'Arras.

Publication



On dénombre au total dans ce deuxième volume 500 communes du Pas-de-Calais, pour lesquelles conservateurs et documentalistes ont entrepris des recherches. Les blasons de 9 communes qui en avaient confié la création à des héraldistes professionnels ne figurent pas dans cet ouvrage pour cause de droits de reproduction : il s'agit de Auchel, Burbure, Courcelles-les-Lens, Courrières, Dourges, Evrin-Malmaison, Noyelles-Godault, Tournehem-sur-la-Hem et Wingles.

Tout a été étudié et analysé pour recenser et proposer aux municipalités leur blason « officiel », conforme aux règles complexes de l'héraldique. Le lecteur trouvera ainsi pour chaque commune une courte notice historique qui justifie le choix des armoiries.

Les communes sont classées par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque arrondissement et la présentation est fidèle au premier volume : chaque planche de blasons est suivie des notices afférentes expliquant les raisons historiques, légendaires, onomastiques ou symboliques quant aux choix des formes, meubles et couleurs. Le volume est complété d'une introduction sur la façon de concevoir les armoiries communales et d'un index des noms de personnes et des lieux cités dans l'ouvrage.

Si les communes demeurent libres de choisir et de faire dessiner leur blason ou logotype, l'héraldique est une science obéissant à des règles très précises. Il est donc préférable de prendre l'avis de spécialistes de l'art du blasonnement afin d'éviter toute faute de goût.

Cette publication de référence propose aux communes le blason le plus esthétique et le plus facile à reproduire pour leurs papiers à lettres, plaques de rue, trophées et autres « objets publicitaires » très en vue depuis quelque temps. Elles peuvent d'ailleurs l'adopter par une délibération du conseil municipal dont elles adresseront un extrait aux Archives départementales. Ce recueil a été réalisé par Pascale Brémersch et Jean-Yves Léopold, sous la direction de Catherine Dhérent, et achève un travail colossal débuté en 1990.

Tiré à 1000 exemplaires, il compte 250 pages dont 110 en couleurs, format 17,5 x 24,5, et son prix de vente est de 300 F (+ 21 F de port). Les Archives départementales proposent aux intéressés une vente de la collection des deux tomes pour un prix de 500 F (+ 28 F de port).

Pour toute information complémentaire, contactez la chargée de communication.

Armorial du Pas-de-Calais

Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil, Saint-Omer

Armorial du Pas-de-Calais

Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil, Saint-Omer

Tome II

LA VIE RELIGIEUSE SOUS LE SECOND EMPIRE

L'inventaire informatisé en cours des sous-séries 1 à 4 Fi met à la disposition des lecteurs des documents iconographiques d'une grande variété, dont certains sont inédits ou peu connus faute d'instruments de recherche appropriés. Parmi les pièces récemment analysées, il est un recueil de lithographies qui offre une source particulièrement précieuse pour l'illustration de la vie religieuse sous le Second Empire.

L'album, conservé sous la cote 3 Fi 300, représente la grande procession organisée à Arras le 15 juillet 1860, pour fêter la béatification de Benoît-Joseph Labre. L'idée maîtresse qui avait présidé à la conception du cortège, était de réunir autour de la relique du chef de Benoît Labre, offerte par le Vatican, les principales reliques conservées dans le diocèse. Le défilé rassembla sur une longueur d'un kilomètre et demi des délégations de religieux venus de l'ensemble du département et choisis principalement parmi les congrégations enseignantes et les institutions charitables, ainsi que des associations de chrétiens. Par l'élan de ferveur populaire qu'elle suscita, cette manifestation grandiose marque l'apogée de l'épiscopat de Mgr Parisis, consacrant l'action réformatrice engagée depuis dix ans pour renouveler et approfondir la piété populaire.

Les planches, au nombre de 24, restituent l'intégralité de la procession, avec un souci de scrupuleuse exactitude dont témoignent notamment les inscriptions dans la marge identifiant chacun des groupes.



Nous voyons d'abord défilé les communautés paroissiales et les corps de métier escortant leur protecteur céleste : les portefaix avec saint Christophe, les bergers d'Épinoy entourant le buste en argent de saint Druon, les habitants de Maroeuil portant le châsse de sainte Bertille, les élèves du pensionnat Saint-Joseph de Saint-Omer accompagnant le buste de saint Erkembode, les jardiniers d'Achicourt avec saint Fiacre, les tailleurs de pierre de Maroeuil avec saint Pierre, les artisans de la ville, etc. Viennent ensuite les congrégations chargées du transport des châsses de la cathédrale : les sœurs de Saint-Vincent de Paul et leurs pensionnaires de l'établissement des Sourds-et-Muets, les religieuses et

les jeunes filles de l'ouvroir de la Sainte-Famille, les membres de la puissante société de Saint-Bertin, les Frères des écoles chrétiennes, les Augustines, les Charriottes, les bénédictines du Saint-Sacrement, les élèves des pensionnats privés, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, etc. Le clou du défilé est constitué par le char triomphal sur lequel se dresse l'effigie du saint, couronnée par l'Immaculée Conception. Il est entouré de Mgr Parisis et d'une délé-



gation des institutions charitables de la ville, composée des orphelines de Sainte-Agnès, des protégés de l'abbé Halluin, des pensionnaires de l'hospice des vieillards et des dames de l'oeuvre des églises pauvres. Un groupe de 24 prélats français et étrangers ferme la marche.

Le recueil, destiné à compléter les relations imprimées de l'événement, fut diffusé sous forme de souscription et de livraisons successives, à partir du mois de février 1861. Les Archives en conservent deux versions : l'une, ordinaire, en noir et blanc ; l'autre, plus luxueuse, en couleur et rehaussée de surcroît à l'aquarelle, est un véritable chef d'œuvre en polychromie. Alexandre Collette, l'auteur des dessins, n'est pas un inconnu. Natif d'Arras et élève de Constant Dutilleul, il possédait à Paris une imprimerie lithographique réputée. On lui doit entre autres le portrait des principaux acteurs de la Seconde République. Tout au long de sa carrière, l'artiste entretint des rapports étroits avec sa ville natale. Ces liens expliquent vraisemblablement sa contribution à cette entreprise de l'imprimeur de l'évêché, Alphonse Brissy.

P. Wintrebert



LA TRIBUNE DU MINIER
2 OCTOBRE 1948 (G 225 / 7)



L'AGRICULTURE DU NORD
10 FÉVRIER 1899 (G 226 / 1)



LE LION D'ARRAS
5 JUILLET 1916 (F 92)



L'INDEX DU FARCEUR
8 OCTOBRE 1883 (F 127 / 1)



Si vous êtes à la recherche du récit de l'exécution capitale de Merger, l'assassin d'Halloy..., du cours de la volaille il y a 50 ans dans le Boulonnais... ou tout simplement des événements qui ont marqué le jour de votre naissance, ne cherchez plus !

L'annexe des Archives départementales-12 place Jean Moulin à Arras- a sans doute ce qu'il faut pour faire votre bonheur.

En effet, 1141 cotes de presse locale, couvrant la période allant de 1827 à nos jours, sont à votre disposition.

Ces journaux entrent dans nos collections de différentes façons : le service du dépôt légal de la préfecture nous en fournit la majeure partie, puisqu'un exemplaire de chaque journal imprimé dans le Pas-de-Calais doit lui être adressé ; viennent ensuite les abonnements qui sont actuellement au nombre de six : *La Voix du Nord* édition Artois-Somme, *Nord Eclair* éditions Lens-Liévin et Béthune-Bruay, *L'Abeille de la Ternoise*, *Agriculture Horizon* 59-62, *Le Syndicat Agricole et Nord Littoral*.

Le complément est fourni par des envois spontanés comme c'est le cas pour *La Gazette de Harnes*. Il arrive parfois que l'on se rende acquéreur de journaux anciens manquant à notre collection ou qu'un aimable bienfaiteur nous en fasse don. En ce qui concerne les huit éditions de *La Voix du Nord* (le service n'est abonné qu'à l'édition Artois), elles nous parviennent de plusieurs donateurs : l'inspection académique ainsi que les unités territoriales d'action sociale du Conseil général.

Qu'ils soient politiques, agricoles, religieux, corporatifs ou même satiriques, tous les journaux du Pas-de-Calais sont dignes d'être conservés, répertoriés puis rangés à plat et à l'abri de la lumière et de la poussière, selon leur format et dans des boîtes prévues à cet effet : E pour le petit format de *L'Abeille de la Ternoise*, F pour le moyen format du *Monde* (seul journal natio-

nal conservé aux Archives du Pas-de-Calais) et G pour le grand format de *La Voix du Nord*. Suivant la périodicité et le volume de chaque journal, une boîte peut contenir une dizaine de numéros, une quinzaine, un trimestre voire plusieurs années. Vous comprendrez donc la nécessité de connaître le plus précisément possible la date de l'événement recherché. Si tel est le cas, ce sera quasiment un jeu d'enfant de découvrir, dans l'un des répertoires disponibles en salle de lecture, la cote du journal que vous recherchez.

Attention ! si vos investigations vous amènent en des temps assez reculés, c'est-à-dire avant 1950, les photocopies ne sont pas autorisées. Prévoyez donc crayons et papier pour recopier vos trouvailles ou un appareil photo équipé d'une pellicule 400 ASA pour compenser le flash qui lui aussi est proscrit.

Dernier conseil : choisissez un jour où vous avez le temps ! il est fréquent qu'un ou deux articles accrocheurs retiennent l'attention du lecteur et éveillent sa curiosité au point de l'éloigner largement du champ d'investigations initialement prévues !

Au fait, connaissez-vous la date de l'exécution de Merger et le cours de la volaille dans le Boulonnais il y a 50 ans ? Les moindres détails de cette exécution sont relatés dans une édition spéciale du *Courrier du Pas-de-Calais* du 13 mai 1891. Quant à la volaille, sachez que poules et poulets étaient vendus 600 à 700 anciens francs la paire et les lapins 200 anciens francs la pièce. A titre indicatif, le journal *Nord Littoral* du 16 octobre 1946, dans lequel figurent ces cours, était vendu 4 anciens francs.

Y. Devienne

Conseil pratique : pour tout renseignement sur la presse conservée aux Archives du Pas-de-Calais (dépôt d'Arras), contactez Mme Devienne au 03.21.21.62.62 poste 2932.

Folklore

Penchons-nous de nouveau sur les vieux usages de chez nous et sur tout ce folklore qui fait partie de notre héritage régional.

Le 1^{er} décembre, essentiellement dans le nord de la France, de nombreuses corporations de forgerons, maréchaux-ferrants, cultivateurs, serruriers... et généralement tous ceux qui travaillent les métaux et dont l'outil essentiel est l'enclume et le marteau, commencent encore fidèlement la Saint-Eloi (la fête de la translation des reliques de saint Eloi, placée par l'Eglise le 25 juin, est encore célébrée par endroits sous le nom de « Saint-Eloi d'été »).

Les multiples patronages du saint s'expliquent par différents épisodes de sa vie, relatés par son ami saint Ouen dans la *Vita Eligii*. Il naquit au VII^e siècle, en pleine époque mérovingienne appelée parfois le siècle des saints, à Catalac, aujourd'hui Chaptelat.

Habile apprenti chez un orfèvre renommé de Limoges, Eloi fut présenté au roi Clotaire II qui lui confia la façon d'un fauteuil en or et pierres précieuses. Avec le lingot qu'on lui confia, Eloi façonna non pas un mais deux fauteuils magnifiques. Le roi admira le travail réalisé et lui accorda alors toute sa confiance. Dagobert, fils de Clotaire, continua à traiter Eloi en ami et le nomma chevalier. La chanson populaire du « bon roi Dagobert » nous montre le roi et son ministre très familiers, mais elle appartient au folklore, non à l'histoire.

Eloi pratiquait la charité en rachetant des esclaves, soignant les malades et secourant les pauvres. C'est ainsi que Clovis II, en 640, l'ordonna prêtre puis évêque de Noyon et de Tournai. Missionnaire ardent, il prêcha l'Evangile, combat les pratiques païennes, met en garde ses ouailles contre les sorciers, les graveurs de talismans et en même temps, fonde des abbayes et bâtit des églises. On lui attribue d'ailleurs la fondation de la première église de Dunkerque, autour de laquelle se serait développée la ville. Il aurait bâti d'autre part, au nord d'Arras, un oratoire qui devint sous l'épiscopat de saint Vindicien l'abbaye du Mont-Saint-Eloi.

Eloi meurt en 659, à l'âge de 69 ans et d'après sa biographie, de nombreux miracles se produisirent sur son tombeau (le saint en aurait accompli un grand nombre de son vivant également).

Cette fête, inscrite dans la tradition pieuse des anciennes confréries, consiste à bénir lors d'une messe commémorative, du pain qui sera mangé par la famille et les chevaux, un peu de blé qu'on mélangera ensuite avec celui destiné aux semailles (dans l'espoir d'une riche moisson) ou encore de l'avoine qui préserverait les chevaux des maladies (légende du pied

coupé et miraculeusement ressoudé, faisant de saint Eloi le protecteur des chevaux). Dans l'inventaire du Trésor de la confrérie de saint Eloi d'Arras, en 1708, on note ainsi la bénédiction de chevaux. A Samer, c'était un gâteau que le curé bénissait et distribuait ensuite à tous les présents : le dernier morceau appelé le *chanteau* était remis à celui qui offrirait le gâteau l'année suivante. Suivait ensuite le banquet corporatif dans la plupart des villes, notamment à Béthune, et dans les villages voisins où saint Eloi était célébré de façon très solennelle par les confréries de Charitables.

Au Moyen-Age, les confréries de Saint-Eloi étaient nombreuses en Artois (à Amiens, Abbeville et Douai). Morel qui étudia la Grande Confrérie des Fèvres de la ville d'Arras pense qu'elle existait peut-être déjà au XII^e siècle et avait sa chapelle dans le faubourg de la Vigne au XIII^e siècle, puis fut transférée au XVII^e siècle dans l'église Saint-Aubert.

La plupart ont disparu mais celle de Douai, reformée en 1833 sous le nom de « Groupement Saint-Eloi » réunit toujours des « Noirs ». La société célèbre la fête le lundi qui suit le 1^{er} décembre et se réunit au domicile du mayeur (le Prince), pour former un cortège escortant la statue du saint vers la collégiale Saint-Pierre, tandis que les musiciens jouent divers morceaux, dont le très connu « saint Eloi n'est pas mort ».

La société de Saint-Eloi de Bully-les-Mines qui existait avant la guerre 14-18, était formée d'ouvriers des Mines de Béthune travaillant au jour dont la cotisation était destinée en partie à aider les sociétaires malades et à payer le banquet qui réunissait jusqu'à 300 convives après la messe solennelle.

En général, dans les centres miniers, les « ouvriers du jour » eurent tendance à abandonner la Saint-Eloi et à fêter la Sainte-Barbe avec les mineurs proprement dits.

En somme, dans le monde des travailleurs du fer, et surtout dans les grands ateliers métallurgiques, les traditions ancestrales sont aujourd'hui plutôt en décadence ; néanmoins la fidélité au saint patron est loin d'être morte.

Eh ben, non, non, saint Eloi n'est pas mort (bis), car il vit encore (bis) auquel on ajoute : Et répétons chaque jour Saint Eloi et ses amours.

1. La *Vita Eligii*, dont la version originale serait due à saint Ouen, a probablement été remaniée, à l'époque carolingienne, par un moine de Noyon. Bruno Krusch, *Monumenta Germaniae Historica*, Vite, t. IV, p. 658 et 663-665.
2. Ed. Morel, « La Confrérie de Saint-Eloi d'Arras », *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1910.

Sources : C. Leroy, « Le culte de saint Eloi en Artois et dans le Nord de la France », *Revue Folklore français*, t.V, 1934.

Les traditions populaires dans le Nord de la France. Centre d'études régionales du Pas-de-Calais. Arras, 1945, 2 vol.



LE PETIT JOURNAL ILLUSTRE
(E 247 / 1)

Dans ce qui subsiste des archives de la justice échevinale de Saint-Omer, nous attirons aujourd'hui l'attention des chercheurs sur huit registres de transcription de testaments couvrant la période allant de 1486 à 1704, avec des lacunes pour les années 1504-1544, 1557-1605 et 1649-1690 (Arch. dép. Pas-de-Calais, 15 B 1 à 8).



On sait que dans nos régions, le notariat fut longtemps concurrencé par les échevinages des villes, les baillis, les hommes de fief des seigneurs, les notaires apostoliques ou les curés des paroisses. A Saint-Omer, une ordonnance échevinale du 15 octobre 1486 prescrit la transcription des testaments dans des registres. Les greffiers de la ville continuèrent à transcrire les actes passés devant les échevins même après l'institution du greffe du gros de Saint-Omer.

Les huit registres conservés nous font connaître probablement entre 1000 et 2000 testaments qui constituent une mine précieuse susceptible d'exploitations variées. Le premier registre, couvrant les années 1486 à 1495, jadis analysé et partiellement transcrit par Justin de Pas (*Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XXVII, 1901-1902, p. 199-263), a fait l'objet d'un mémoire de maîtrise (René Grevet, *Testaments et comportements religieux à Saint-Omer à la fin du XV^e siècle*, cf. *Revue du Nord*, t. LXIV, 1982, p. 181 et t. LXV, 1983, p. 353-360). Les autres attendent une étude systématique.

L'intérêt de cette source est de permettre une étude quantitative, étant donné le nombre des testaments, d'éléments éminemment qualitatifs : attitudes devant la mort, actes de dévotion, comportements sociaux et familiaux.

L'histoire religieuse, l'histoire sociale, l'histoire des mentalités, l'histoire du droit, la diplomatie et l'histoire de l'acte privé seront efficacement servies par cette source. Quelle que soit l'approche retenue, on prendra garde de déterminer dès le début de la recherche une fiche de dépouillement comprenant au moins les rubriques suivantes :

- identité complète, avec tous les éléments de qualification du testateur ; préambule et éventuelles considérations sur la mort ;
- causes ponctuelles du testament et éventuelles mentions d'épidémies ; patronages invoqués ;
- dispositions funéraires (élection de sépulture, ordonnancement des funérailles) ; fondations de messe ;
- legs pieux ; énumération des héritiers ; désignation des exécuteurs testamentaires ; liste des témoins.



Bienvenue à...

Brigitte Karius qui est arrivée aux Archives du Pas-de-Calais le 2 septembre 1996, en remplacement de Jean-Yves Léopold.

Sa carrière professionnelle d'agent administratif débute en 1983 à Molsheim (Bas-Rhin), dans un centre médico-social de la D.D.A.S.S. En 1986, elle prend une disponibilité pour garde d'enfants jusqu'en 1996, année où elle obtient enfin son rapprochement pour le Pas-de-Calais. Les tâches qui lui sont confiées sont le standard, la salle de lecture et le classement de la série X (pour éviter toute confusion, cette série correspond aux archives d'assistance et prévoyance sociale !).



Nouvelle numérotation...

Dorénavant, il faudra composer le 03.21.71.10.90 pour téléphoner aux Archives du Pas-de-Calais, dépôt principal de Dainville et le 03.21.21.62.62 (poste 2932) au dépôt annexe d'Arras.

Profitez de cette mise à jour pour remémorer la répartition des documents d'archives entre nos deux dépôts (cela évitera quelques kilomètres inutiles à certains novices).

La dépôt de Dainville renferme les archives anciennes et modernes, les plans et documents cadastraux, et la bibliothèque historique. La capacité d'accueil de la salle

de lecture est de 40 places (3 cabines avec lecteurs de microfilms et microfiches dont 1 reproduit).

La salle d'Arras accueille les généalogistes travaillant sur les microfilms des registres paroissiaux et d'état civil des communes du Pas-de-Calais (les originaux sont dorénavant mis hors communication à Dainville) et les microfiches des tables décennales.

Chercheurs et étudiants peuvent également consulter la presse et les archives contemporaines.

Sa capacité d'accueil est de 20 places (15 lecteurs de microfilms dont 1 reproduit, 1 lecteur de microfiche).

Les heures d'ouverture au public sont les suivantes :

- à Dainville, 1 rue du 19 Mars 1962 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (les commandes de documents sont interrompues entre 11 h 45 et 13 h 30) les 2^e et 4^e samedis du mois de 9 h à 12 h (sauf veilles de fêtes et vacances scolaires) ;
 - à Arras, 12 place Jean Moulin du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h les 1^{er}, 3^e et 5^e samedis du mois de 9 h à 12 h (sauf veilles de fêtes et vacances scolaires) ;
- Pas de fermeture annuelle !



Ce concours, ouvert aux élèves du primaire et du secondaire, sera clos le 2 mai 1997. Renseignements : contactez Pascale Bréemersch au 03.21.71.10.90.

Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90

Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Patrice MARCILLLOUX - Coordination : Lydia HUGUET - Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière

Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras

Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 4^e trimestre 1996 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 1996

A reproduire
sur papier libre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Abonnement

Prix : 40 francs (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le Payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à : Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09